



Convention de prêt du vélo smoothie à prix libre si possible

Entre d'une part, l'Atelier Solidaire de St Ouen sur Seine - SIREN
800689564 - 16 bis rue Salvador Allende, 93400
et d'autre part,

Nom de la structure

et personne responsable

Nom :

Prénom :

Tel:

Mail:

Numéro de CNI ou passeport :

pour la période allant du : / / au / /

pour la raison décrite ici

Règles du prêt

- Utiliser le matériel à des fins légales, **ne pas le céder, le sous-louer, ni le modifier**
- Demander l'accord de l'atelier en cas de prolongement du prêt
- Rappporter le matériel **nettoyé**, en état de **bon fonctionnement**
- **Si soucis de fonctionnement, nous le signaler**
- Être le responsable exclusif du matériel et en être le seul gardien
- Connaître les **précautions d'utilisation et les règles de sécurité** dudit matériel
- **Réaliser un périmètre de sécurité afin que les enfants ne mettent leurs mains dans les roues ou dans le robot. Par exemple avec de la rubalise ou de la ficelle**
- **Surveiller en permanence le fonctionnement du vélo et les utilisateurs du vélo avec un adulte encadrant**
- Être titulaire d'une **assurance** en responsabilité civile
- Nous communiquer quelques photos du vélo smoothie en situation pour notre communication

Pendant la durée du prêt, l'Atelier Solidaire est dégagé de toute responsabilité concernant le matériel et son utilisation. L'Atelier Solidaire ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation dangereuse, frauduleuse ou illicite du matériel prêté.

En cas de perte ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement l'Atelier Solidaire et de fournir les déclarations attestant de l'événement notamment le dépôt de plainte. Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur.

Pour l'atelier :

L'emprunteur :